



TER8 – PROMOTION DE LA MISE EN PLACE OU DU MAINTIEN D'UNE GESTION FAVORABLE SUR LES BOISEMENTS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Priorité

?

DO

DHFF

Habitats d'intérêt communautaire concernés	<ul style="list-style-type: none"> - 9120 Hêtraies atlantiques, acidophiles à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois <i>Taxus</i> Enjeu fort. - 9130 Hêtraies de l'<i>Asperulo-Fagetum</i> Enjeu moyen - 9180* Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i> Enjeu très fort. - 91E0* Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> Enjeu fort
Espèces d'intérêt communautaire concernées	<ul style="list-style-type: none"> - Lucane cerf-volant Enjeu moyen, - Chiroptères (Murin de Bechstein Enjeu majeur, Barbastelle d'Europe Enjeu majeur, Grand murin Enjeu très fort, Murin à oreilles échancrées Enjeu très fort, ...) - Pic mar Enjeu moyen, Bondrée apivore Enjeu majeur
Secteur concerné	Côteaux boisés de l'Islet, pourtour de la Baie de la Fresnaye, Vallée du Moulin de la mer, Arrière du Cap Fréhel, Ripisylve du ru des Plages

Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures

Objectifs opérationnels :

- Garantir une gestion forestière durable des forêts d'habitats d'intérêt communautaire

Mesures :

- TER1 Acquérir des connaissances sur les habitats naturels, la flore et la faune terrestres.
- TER9 Limitation du développement des espèces exotiques envahissantes et des résineux allochtones
- TER5 Incitation au principe de non-intervention sur les habitats boisés d'intérêt communautaire
- TER10 Maintien/Restauration de conditions d'accueil favorables aux populations de chiroptères

Contexte et problématiques

Les milieux boisés du site Natura 2000 Cap d'Erquy – Cap Fréhel représentent en surface le second grand type d'habitat après les landes avec une surface de 111ha. Ces habitats, en bon état de conservation sur le site, sont parfois difficile d'accès car présent dans des pentes littorales ou dans des vallons pentus. La mesure vise donc à mettre en place une surveillance de l'état de conservation des habitats forestiers. Des interventions pourraient néanmoins être nécessaires pour lutter contre les espèces exotiques envahissantes et contre les résineux allochtones.

Plus les arbres sont vieillissants, plus ils sont sujets à développer des singularités (fissures, pourritures, gélivures) qui constituent des micro-habitats, favorables à de nombreuses espèces telles que les oiseaux cavernicoles, les chiroptères ou encore les insectes saproxylophages.

Description des sous-actions

- **TER8.1 – Information et formation des propriétaires forestiers** sur l'importance et la fragilité de ces milieux, sur l'existence de la réglementation et les outils de gestion liés à la forêt (plan simple de gestion etc.).
- **TER8.2 – Gestion des jeunes plantations et boisements mixtes en faveur des essences feuillues indigènes**
 - Gestion en futaie irrégulière : Afin de favoriser le vieillissement des peuplements et la présence d'arbres de gros diamètre.
 - Contrôle des espèces indésirables : (cf. actions TER9).
- **TER8.3 – Incitation au vieillissement des peuplements et au maintien des arbres sénescents ou morts**
 - Maintien d'arbres sénescents : les arbres choisis seront des essences autochtones présentant ces caractéristiques : arbre déjà sénescent ; houppier de forte dimension ; présence de fissures, cavités ou de branches mortes. Les arbres morts peuvent être gardés sur place quand cela n'affecte pas la sécurité du public. Cette action peut être contractualisable selon des critères ;
 - Conservation du bois mort : si des opérations de coupes ont lieu, la conservation de tas de bois mort au sol permet la création d'abris pour une multitude d'espèces (invertébrés, champignons, micromammifères, ...). Ce type de bois, plus humide, attire des insectes saproxyliques (Lucane cerf-volant), appréciant des milieux frais et ombragés. Les cavités et les anfractuosités, peuvent également abriter oiseaux (Pic Mar), Chauve-souris (Barbastelles, Murin à oreilles échancrées, Grand murin, Murin de Bechstein) et amphibiens. Les grands arbres vieillissants sont également des sites utilisés par la Bondrée apivore afin de se reproduire.

Modalités de mise en œuvre

Sous-action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
TER8.1	<ul style="list-style-type: none">- Opérateur local : Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel- Communes- CD22	<ul style="list-style-type: none">- Opérateur local : Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel- DDTM22,- CRBPF, ONF
TER8.2	<ul style="list-style-type: none">- Conservatoire du littoral- Communes	<ul style="list-style-type: none">- CBNB,- Conservatoire du littoral,
TER8.3	<ul style="list-style-type: none">- CD22- Propriétaires privées	<ul style="list-style-type: none">- UBO, Université Rennes 1,

Indicateurs de réalisation

- Unités de gestion traitées (nombre, surface)
- Temps affecté à la mesure et taux de réalisation

Coût estimé et financement prévisionnel

- Temps d'animation Natura 2000 (conventions État/FEADER) et Temps agents
- Financement :
 - . Etat/ Europe (Natura 2000).

Références

XXXXXXXXXX
XXXXXXXXXX
XXXXXXXXXX